



Répertoire officiel des communes de Suisse

Modifications annoncées 2021

Version du 17.12.2020 (remplace la version du 17.09.2020)

En 2021, la publication de ce document sera remplacée par l'onglet "Projets en cours" de l'application des communes suisses :

www.agvchapp.bfs.admin.ch

1 Généralités

1.1 Brève description

En vertu de l'art. 19, al. 3 de l'ordonnance du 21 mai 2008 sur les noms géographiques (ONGéo; RS 510.625), les noms et les numéros de communes indiqués dans le répertoire officiel des communes de Suisse ont force obligatoire pour les autorités. L'Office fédéral de la statistique attribue un numéro à chaque commune et établit, gère et publie le répertoire officiel des communes de Suisse (ONGéo, art. 19, al. 1). Celui-ci dresse la liste des modifications de noms de communes approuvées par la Direction des mensurations cadastrales (swisstopo) et des modifications annoncées par les services cantonaux compétents (suppression de communes, modifications de limites territoriales et modifications concernant des districts ou toute autre entité administrative comparable d'un canton).

1.2 Structure

Le répertoire officiel des communes de Suisse est subdivisé par canton et par district ou toute autre entité administrative comparable du canton (ONGéo, art. 19, al. 2).

1.3 Principales applications

Le répertoire officiel des communes sert de référence pour l'identification et la désignation des communes dans de nombreuses opérations administratives aux niveaux fédéral, cantonal et communal de même que dans le secteur privé.

2 Liste des modifications annoncées

Répertoire officiel des communes

Etat annoncé

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
GR	3785	La Punt-Chamues-ch	4	3785	La Punt Chamues-ch	en vigueur	01.10.2020
TI	5095 5102 5105 5129 5135	Brione (Verzasca) Corippo Frasco Territoire "Lavertezzo Valle" de la commune Lavertezzo Sonogno Vogorno Territoire "Gerra Valle" de la commune Cugna- sco-Gerra	3A	5399	Verzasca	en vigueur	18.10.2020
BE	329 334	Langenthal Obersteckholz	2	329	Langenthal	approuvé	01.01.2021
BE	409 416	Hindelbank Mötschwil	2	409	Hindelbank	approuvé	01.01.2021
BE	879 881	Riggisberg Rümligen	2	879	Riggisberg	approuvé	01.01.2021
LU	1022 1030	Altwis Hitzkirch	2	1030	Hitzkirch	approuvé	01.01.2021
LU	1130 1151	Gettnau Willisau	2	1151	Willisau	approuvé	01.01.2021
UR	1204 1214	Bauen Seedorf (UR)	2	1214	Seedorf (UR)	approuvé	01.01.2021
FR	2009 2044	Cheiry Surpierre	2	2044	Surpierre	approuvé	01.01.2021
FR	2171 2189 2225	Arconciel Ependes (FR) Senèdes	3A	2238	Bois-d'Amont	approuvé	01.01.2021
FR	2291 2302 2306	Alterswil St. Antoni Tafers	2	2306	Tafers	approuvé	01.01.2021
SO	2423 2429	Gänsbrunnen Welschenrohr	3A	2430	Welschenrohr-Gäns- brunnen	approuvé	01.01.2021
SO	2498 2499	Rohr (SO) Stüsslingen	2	2499	Stüsslingen	approuvé	01.01.2021
GR	3703 3705 3707 3708	Casti-Wergenstein Donat Lohn (GR) Mathon	3A	3715	Muntogna da Schons	approuvé	01.01.2021
GR	3871	Klosters-Serneus	4	3871	Klosters	décidé	01.01.2021
GR	3901 3941	Chur Haldenstein	2	3901	Chur	approuvé	01.01.2021
VD	5422 5432	Aubonne Montherod	2	5422	Aubonne	approuvé	01.01.2021
VD	5713	Crans-près-Céligny	4	5713	Crans (VD)	approuvé	01.01.2021
VS	6031 6036	Bagnes Vollèges	3A	6037	Val de Bagnes	approuvé	01.01.2021
VS	6132 6136	Charrat Martigny	2	6136	Martigny	approuvé	01.01.2021
VS	6241 6249 6250	Miège Venthône Veyras	3A	6254	Noble-Contrée	approuvé	01.01.2021

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 17.12.2020

Répertoire officiel des communes			Etat annoncé				
Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
NE	6407 6412 6458 6485	Corcelles-Cormon-drèche Peseux Neuchâtel Valangin	2	6458	Neuchâtel	approuvé	01.01.2021
NE	6431 6436	Les Brenets Le Locle	2	6436	Le Locle	approuvé	01.01.2021
TI	5178 5202 5213 5222	Croglio Monteggio Ponte Tresa Sessa	3A	5239	Tresa	décidé	18.04.2021
VD	5421 5478 5494 5500 5625 5644	Apples Cottens (VD) Pampigny Sévery Bussy-Chardonney Reverolle	3A	5656	Hautemorges	décidé	01.07.2021
VD	5511 5513	Assens Bioley-Orjulaz	2	5511	Assens	décidé	01.07.2021
BE	661	Clavaleyres	2	2275	Murten	décidé	01.01.2022
FR	2259 2260 2275	Galmiz Gempenach Murten					
AG	4094 4096 4097 4167	Bözen Effingen Elfingen Hornussen	3A	4185	Böztal	décidé	01.01.2022
AG	4301 4302 4308 4315 4316 4317 4322 4323	Baldingen Böbikon Kaiserstuhl Rekingen (AG) Rietheim Rümikon Wislikofen Bad Zurzach	3A	4324	Zurzach	décidé	01.01.2022
VD	5788 5805	Essertes Oron	2	5805	Oron	décidé	01.01.2022
VD	5881 5888	Blonay Saint-Légier-La Chié-saz	3A	5892	Blonay - Saint-Légier	décidé	01.01.2022
JU	6743 6744	Les Breuleux La Chaux-des-Breuleux	2	6743	Les Breuleux	décidé	01.01.2023
BE	351 352 363 663 870	Bern Bolligen Ostermundigen Frauenkappelen Kehrsatz			Bern	en examen	01.01.2025
FR	2174 2175 2183 2196 2197 2198 2206 2208 2228	Avry Belfaux Corminboeuf Fribourg Givisiez Granges-Paccot Marly Matran Villars-sur-Glâne				en examen	
AI	3103 3105	Rüte Schwende			Schwende-Rüte	demandé	
SG	3372 3375 3378	Hemberg Oberhelfenschwil Neckertal				demandé	

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 17.12.2020

Répertoire officiel des communes			Etat annoncé				
Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
GR	3572 3575 3581 3582	Falera Laax Sagogn Schluein				en examen	
GR	3985 3987	Sumvitg Trun				en examen	
AG	4001 4004 4010 4013	Aarau Densbüren Oberentfelden Unterentfelden				en examen	
AG	4021 4042	Baden Turgi				en examen	
AG	4133 4139	Burg (AG) Menziken				en examen	
AG	4166 4179	Herznach Ueken				en examen	
TI	5061 5079	Airolo Quinto				en examen	
TI	5064 5073 5076 5077	Bodio Giornico Personico Pollegio			Sassi Grossi	en examen	
TI	5144 5195 5197 5219	Arogno Maroggia Melano Rovio			Val Mara ou Basso Ceresio	en examen	
TI	5203 5233	Morcote Vico Morcote				en examen	
TI	5304 5307 5309 5310 5315	Bosco/Gurin Campo (Vallemaggia) Cerentino Cevio Linescio				en examen	
VD	5551 5565	Bonvillars Onnens (VD)				en examen	
VD	5856 5861 5862	Essertines-sur-Rolle Rolle Tartegnin				en examen	
VD	5886 5891	Montreux Veytaux				en examen	
NE	6404 6408 6416	Boudry Cortailod Milvignes				en examen	
NE	6453 6454 6459 6461	Enges Hauterive (NE) Saint-Blaise La Tène				en examen	
JU	6703 6712	Bourrignon Develier				en examen	
JU	6787 6793	Dampfreux Lugnez				en examen	
ZH	21 30 31 32 33 39	Adlikon Andelfingen Henggart Humlikon Kleinandelfingen Thalheim an der Thur				refusé	
ZH	93 99	Oberweningen Schöfflisdorf				refusé	
BE	432 434 441 443 445	Cormoret Courtelary Renan (BE) Saint-Imier Sonvilier			Erguël	refusé	

Répertoire officiel des communes - Modifications annoncées - Version du 17.12.2020**Répertoire officiel des communes****Etat annoncé**

Ct.	N° comm.	Nom de la commune	Règle	N° comm.	Nom de la commune	Statut	Valable dès
FR	2173 2234	Autigny La Brillaz			La Brillaz	refusé	
TI	5205 5236	Muzzano Collina d'Oro			Collina d'Oro	refusé	

Territoires spéciaux non attribués à une commune: la forêt cantonale de Galm et les comunanze

La forêt cantonale de Galm et les comunanze sont prises en compte dans le système de numérotation de l'OFS, bien qu'il ne s'agisse pas de communes. En leur attribuant un numéro dans ce système, on entend relever dans les statistiques, systèmes d'information géographique, etc, la totalité du territoire suisse, parties cantonales de lac incluses.

Un nombre important de communes ayant fusionné ces dernières années, il s'agit de modifier les numéros attribués aux régions concernées au 1er janvier 2004 afin de disposer dans les districts de nouveaux numéros pour les communes qui ont fusionné.

Le tableau ci-après présente les anciens et les nouveaux numéros attribués à ces territoires spéciaux ne faisant pas partie d'une commune.

Cant.	N° comm.	Nom de la commune	N° comm.	Nom de la commune	Valable dès	Statut
FR	2285	Staatswald Galm	2391	Staatswald Galm	01.01.2004	définitive
TI	5020	C'za Medeglia/Robasacco	5391	C'za Cadenazzo/Monteceneri	01.01.2004	définitive
TI	5238	C'za Corticiasca/Valcolla	5394	C'za Capriasca/Lugano	01.01.2004	définitive

3 Explications concernant la liste des modifications annoncées

3.1 Généralités

Le chapitre 2 contient l'ensemble des modifications du répertoire officiel des communes de Suisse annoncées à l'Office fédéral de la statistique (OFS), mais pour lesquelles l'OFS n'a pas encore publié d'annonce de mutation officielle.

Les indications sur l'état des communes ne sont définitives que dans la mesure où les modifications correspondantes ont été approuvées par toutes les instances compétentes communales, cantonales et fédérales.

3.2 Statut des modifications annoncées

Le schéma suivant ([représentation schématique des modifications de communes](#)) décrit les étapes, les statuts et l'inscription des fusions de communes dans le document « modifications annoncées ». Il s'applique par analogie aux changements suivants :

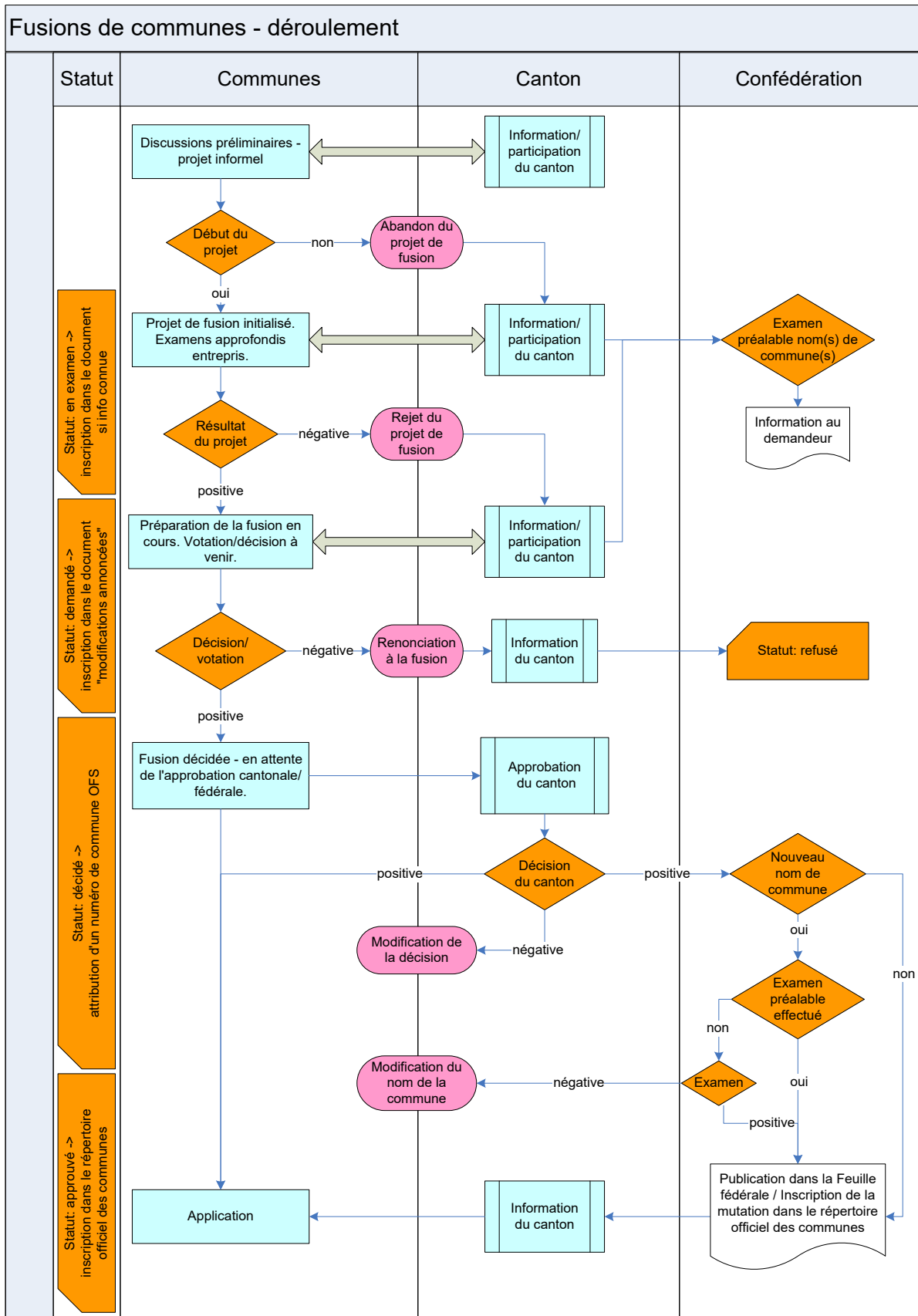
- Modification de noms de communes
- Noms de communes en cas de séparation (scission ou exclusion)
- Modification territoriale entre communes (lorsqu'elle touche des zones habitées)
- Disparition de noms de communes lors d'une fusion (inclusion)
- Modification de noms de districts ou d'entités administratives cantonales comparables
- Modification de l'appartenance de communes à un district ou à une entité administrative cantonale comparable

Statut	Description	Document «Modifications annoncées»
---	Discussions informelles préliminaires, le projet n'a pas encore été lancé officiellement.	Pas d'inscription
en examen	Projet de fusion initialisé. Examens approfondis entrepris.	Inscription facultative (si le projet a été annoncé à l'OFS)
demandé	Préparation de la fusion en cours. Votation/décision à venir.	Inscription obligatoire (avec indication du nouveau nom si connu)
décidé	Fusion décidée - en attente de l'approbation cantonale/fédérale.	Attribution d'un numéro de commune OFS (si le nom est connu)
approuvé	Procédure achevée au niveau cantonal/fédéral, les modifications ont été publiées dans la Feuille fédérale (nom de la commune).	Inscription dans le répertoire officiel des communes préparée
en vigueur	Fusion de communes effectuée	Publiée dans le répertoire officiel de communes
refusé	La mutation a été refusée par la/les commune(s).	Continue de figurer dans le document jusqu'à la prochain annonce annuelle de mutation.

3.3 Examen préalable du nouveau nom d'une commune

Conformément à l'ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo), l'adoption d'un nouveau nom de commune peut être précédée d'un examen préalable. Cet examen préalable, qui peut porter sur différentes variantes de noms, peut intervenir à n'importe quelle étape d'un projet. Les noms qui ont déjà subi un tel examen figurent dans la liste des mutations annoncées (sans signe distinctif), accompagnés du statut correspondant. Le répertoire officiel des communes ne recense que les mutations entrées en vigueur (publiées dans la Feuille fédérale).

3.4 Représentation schématique des modifications de communes



3.5 Autres informations relatives au répertoire officiel des communes

Le portail statistique de l'OFS www.communes.bfs.admin.ch comporte des explications générales ainsi que d'autres documents concernant le répertoire officiel des communes.

Le répertoire officiel des communes de Suisse ainsi que les explications le concernant (fichier Excel) sont disponibles sur Internet à l'adresse www.communes.bfs.admin.ch

Des informations concernant la liste historisée des communes ainsi que la nouvelle application des communes suisses (outil de requête en ligne) sont disponibles sous www.communes.bfs.admin.ch.

Les utilisateurs du répertoire officiel des communes peuvent s'abonner aux « Nomenclatures spatiales – Répertoire officiel des communes » à l'adresse <http://www.news-stat.admin.ch>.

.....

Renseignements:

Section Bâtiments et logements

Tél. : [0800 866 600](tel:0800866600)

e-mail: raumnomenklaturen@bfs.admin.ch

Dokument-ID: be-f-00.04-aag-01